FICHE INDIVIDUELLE D'INSCRIPTION 2023 / 2024

HIP-HOP de 7 à 18 ans

niveau 1 Initiation **1 h** *le vendredi de 18h20 à 19h20* **115 €**

niveau 2 Intermédiaire et Confirmé **1 h** *le vendredi de 19h20 à 20h20* **115 €**

ATTENTION **reprise le vendredi 6 oct.**

professeur :Wilfried CHABOT

L'adhésion à Familles Rurales est obligatoire pour participer à cette activité.
J'ai rempli le bulletin et j'y ai joint un chèque de 28€ (ou de 36 € si je n'habite pas Bouchemaine)
Votre famille participe à plusieurs activités, à laquelle avez-vous remis le bulletin d'adhésion ?.....
Vous avez payé votre adhésion dans une autre commune, indiquer laquelle ……..

Responsable légal : nom et prénom……
Date de naissance du ou des parents……
Adresse ……...……
Code postal……Ville……..
n° portable (indispensable pour l'envoi de SMS en urgence) ……
Adresse e-mail …….....

Nom de l'enfant en majuscules	Prénom de l'enfant en majuscules	Date de naissance	Cours suivi	Coût de l'activité
			n°	115 €

<u>Détail du paiement</u> (faire les chèques à l'ordre de AFR Bouchemaine)
1 chèque de 115€ 2 chèques de 60€ et 55 € ou 3 chèques de 40+40+35€

Important : J'autorise l'association Familles Rurales à prendre des photos ou à faire des courtes vidéos pendant les activités. Celles-ci pourront être utilisées lors de l'Assemblée générale, pour illustrer le site, la plaquette annuelle ou le journal municipal. En aucun cas, elles ne seront diffusées sur les réseaux sociaux.

oui non fait à Bouchemaine, le ……. **Signature**

<u>INSCRIPTIONS</u>

Pour des raisons personnelles, Wilfried ne peut assurer sa rentrée la semaine 37.
Son 1er cours aura lieu le vendredi 6 octobre .
En conséquence, toutes les inscriptions seront prises au cours du 13 octobre ou du 27 octobre
Vous trouverez les documents nécessaires à l'inscription sur le site Internet « Familles Rurales Bouchemaine ».

<u>Le dossier devra comporter</u>

- **<u>le bulletin d'adhésion</u>** avec un chèque de 28€ (ou de 36€ pour les familles hors commune)
- **<u>la fiche d'inscription</u>** au Hip-Hop avec le chèque de règlement, agrafé en bas à gauche
  Ces *2 chèques étant traités par des services différents, merci de <u>ne pas faire de chèque groupé</u>*
- ***<u>un certificat médical</u>*** *de moins de 3 mois pour les nouvelles inscriptions (valable 3 ans)*

Les chèques seront déposés en banque la 2ème quinzaine d'octobre. <u>Pour les paiements échelonnés</u> (3 chèques maximum), indiquez le mois de prélèvement au dos de chaque chèque.